C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4210-2022

Volet ordonnance de sauvegarde pour suspension de l'attribution du solde de 300 MW pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2023-2032
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur
Demanderesse

-et-

LA PREMIÈRE NATION CRIE DE WASWANIPI
Intervenante

EXTRAITS DE RAPPORTS ET POLITIQUES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LA SECURITÉ ALIMENTAIRE NOTAMMENT QUANT AUX PETITES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES ET QUANT AUX COMMUNAUTÉS ÉLOIGNÉES DONT LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Déposés par la Première Nation Crie de Waswanipi

Le 28 novembre 2022

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS « COMMISSION PRONOVOST »), *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Propositions pour une agriculture durable et en santé. Rapport***,** Québec, le 31 janvier 2008, Publié le 12 février 2008, Page-mère Html https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Pages/Details-Publication.aspx?docid=DDJ7DZ3RAA3J-202-392#:~:text=%20Rapport%20de%20la%20Commission%20sur%20l%27avenir%20de,l%27innovation%206%20l%27environnement%207%20la%20gouvernance%20More%20 et pdf https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/RapportCAAAQ_FR.pdf :

Page 37:
L'agriculture, plus que toute autre activité économique, est étroitement associée à l'occupation du territoire. Dans certaines régions, l'agriculture et ses activités connexes sont à peu près les seules à pouvoir présenter des atouts réels pour le développement durable de plusieurs localités.

Page 37 :
3. Une agriculture plurielle
La Commission souscrit à une agriculture plurielle, c'est-à-dire une agriculture diversifiée par la taille de ses installations, par ses méthodes de production et par la gamme de ses produits. ***Il faut faire cohabiter dans la ruralité québécoise une pluralité de fermes. Il y a d'abord les fermes de taille moyenne qui représentent pour ainsi dire l'établissement agricole type. On devrait aussi y trouver un plus grand nombre d'installations de taille nettement plus petite*** *qui, pour la plupart, se spécialiseraient dans des productions plus artisanales ou des produits de niche.*

Enfin, il y a de la place pour un nombre plus restreint de fermes de plus grande envergure qui offrent des produits dits de « commodité » et, dans certains cas, des produits de spécialité. L'agriculture ainsi diversifiée pourra mieux répondre aux attentes des citoyens et des citoyennes.

Page 38 :
Bref, l'État et la société québécoise devraient appuyer, dans toute sa diversité, ***une agriculture plurielle constituée de fermes de taille variable et soucieuses de produire, en respectant de hauts standards environnementaux, des aliments de qualité qui sont d'abord destinés aux consommateurs et aux consommatrices d'ici****. Cela nous paraît constituer les prémisses d'une agriculture moderne, novatrice et entrepreneuriale.*

Page 42 :
• ***Affirmer notre différence.*** *Les Québécois présentent de nombreux traits distinctifs qui les singularisent, en particulier dans le contexte nord-américain. Cette différence se traduit de multiples façons à l'égard de l'agriculture et de l'alimentation.* ***Nos fermes sont de plus petite taille, nous pratiquons une***

agriculture nordique *et nous avons un rapport avec la nourriture qui valorise la gastronomie et le côté festif de l'alimentation. À l'ère du nivellement et de l'uniformisation, nous avons tout intérêt à cultiver notre différence. Misons sur une agriculture nordique à l'image de nos grands espaces et des autres attraits naturels du Québec.*

Page 49 :
Sur le plan des politiques agricoles, ***trois lacunes peuvent être notées au regard du caractère pluriel de l'agriculture québécoise*** *:*
• ***le soutien aux entreprises agricoles de petite taille est largement déficient*** *et les entrepreneurs qui veulent démarrer une telle entreprise éprouvent de grandes difficultés à la développer;*
• *les productions en émergence, celles qui peuvent contribuer à la diversification de la production agricole, sont peu soutenues par* ***la recherche, le transfert technologique, les services-conseils, la formation et l'aide financière****. Les producteurs biologiques, par exemple, ont dû expérimenter eux-mêmes, et à leurs frais, l'efficacité de certaines méthodes de production ou de commercialisation. La même situation prévaut en ce qui concerne la production caprine, l'élevage des grands gibiers,* ***la culture de petits fruits et la quasi-totalité des nouvelles productions****;*
• ***la priorité accordée à la ferme familiale de taille moyenne ne se traduit pas vraiment dans les mesures d'aide financière****. Il faudrait favoriser, pour ceux qui le souhaitent, la transition d'une ferme de petite taille à une ferme moyenne, d'une part, et plafonner le montant de l'aide perçue par les très grandes entreprises, d'autre part.*

[Souligné en caractère gras par nous]

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ), *Politique de souveraineté alimentaire*, 2013, http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Politique_Souverainete_alimentaire.pdf :

Page 2, Message de la première ministre :
Préserver notre garde-manger collectif et développer notre vaste territoire sont des enjeux stratégiques majeurs pour l'avenir du Québec, ainsi qu'un devoir envers les générations futures. Le territoire agricole doit donc être reconnu comme étant une véritable richesse naturelle. À ce titre, il doit être mis en valeur partout au Québec, que ce soit dans les régions ou à proximité des grands centres urbains.

Page 13 :
Les circuits courts et de proximité constituent une avenue de plus en plus attrayante pour accroître l'accessibilité des produits alimentaires locaux aux consommateurs. *Ce mode de mise en marché est d'ailleurs perçu comme un moyen d'établir un contact plus direct entre les consommateurs, les producteurs et les transformateurs locaux, de soutenir la production régionale et de* ***se procurer des produits frais****.*

Page 16 :
Source de prospérité, l'activité bioalimentaire contribue au développement économique du Québec et de ses régions en procurant de l'emploi à des centaines de milliers de travailleurs et en suscitant des investissements majeurs partout sur le territoire, stimulant d'autant l'occupation dynamique du territoire et la vitalité des communautés locales.

Page 30 :
*La mise en valeur du territoire agricole ne peut que bénéficier d'****une planification qui implique les acteurs économiques et sociaux locaux****. Au même titre que d'autres planifications sectorielles en aménagement du territoire, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) permet à une MRC d'identifier et de mettre en valeur les potentiels agricoles partout sur son territoire et, par le fait même, de bonifier sa planification territoriale.*

Une autre avenue consiste à maintenir, voire à encourager, une grande diversité d'entreprises agricoles. *Celles-ci sauront certes montrer des perspectives de rentabilité, mais elles se distingueront surtout par l'introduction d'une production « nouveau genre », la nature particulière du marché à desservir, leur mode de propriété ou d'exploitation ou encore* ***leur niveau d'activité à plus petite échelle****.* ***Les initiatives agricoles, qui procurent des bénéfices à la collectivité allant au-delà de leur apport au dynamisme***

économique, doivent aussi y trouver leur place. *Elles façonnent les paysages ruraux et contribuent à l'attractivité du territoire, à* ***la qualité de vie des communautés rurales****, à la gestion et à la protection des ressources naturelles de même qu'au* ***maintien de services dans la communauté****.*

[Souligné en caractère gras par nous]

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ). *Politique bioalimentaire 2018-2025*, 2018, Page-mère html https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Ministere/politique/Pages/Politique-bioalimentaire.aspx, pdf https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf?1552593128 :

> ***Page 9 :***
> ***LE BIOALIMENTAIRE STRATÉGIQUE POUR LE QUÉBEC***
> *Le secteur bioalimentaire est stratégique pour le Québec en raison de son rôle de premier plan au regard de l'alimentation, de* ***son apport au développement économique et des régions ainsi que de sa contribution à la mise en valeur des territoires.***
>
> ***Page 38 :***
> ***POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE PRÉVENTION EN SANTÉ*** [1]
> *Sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), cette politique s'appuie sur* ***une vaste mobilisation intersectorielle****. Elle agit sur un* ***ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec ainsi que de réduire les inégalités sociales. Certaines mesures prévues interpellent tout particulièrement le secteur bioalimentaire*** *:*
> *•* ***Améliorer la qualité nutritive des aliments au Québec****;*
> *•* ***Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement****;*
> *•* ***Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (sécurité alimentaire)****;*
> *• Soutenir la réalisation d'actions favorisant la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire (occasions de manger sainement);*
> *•* ***Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (accès à une alimentation de qualité)****;*
> *• Effectuer une gestion intégrée des antibiotiques afin d'en assurer l'utilisation judicieuse dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale.*

[1] NDLR : **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS)**, *Politique gouvernementale de prévention en santé*, Québec, 3 octobre 2016, Page-mère html https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001753/ et pdf https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf

Page 39 :
*Par ailleurs, **une saine alimentation passe par un accès facile aux fruits et légumes frais de même qu'aux aliments nutritifs en général**. Cet accès demeure un défi, particulièrement pour les ménages qui souffrent d'insécurité alimentaire et qui habitent dans **les secteurs qualifiés de déserts alimentaires et les communautés éloignées, ce qui est le cas de plusieurs communautés autochtones**.*

Page 68 :
POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030
*Sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), cette politique vise à bâtir une économie à faible empreinte carbone, contribuant ainsi à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % d'ici 2030 que le Québec s'est fixée. Parmi les **engagements qui touchent le secteur bioalimentaire**, le gouvernement entend agir sur **les choix et l'efficacité énergétiques des entreprises**, offrir davantage d'électricité verte et exploiter la valeur énergétique de la biomasse. Des travaux sont en cours, notamment les suivants :*
*• **Revoir la grille tarifaire de l'électricité offerte aux exploitants agricoles, y compris les besoins particuliers des entreprises serricoles**;*
*• **Adapter les programmes d'efficacité énergétique aux besoins du secteur bioalimentaire**;*
*• **Élargir le déploiement du réseau électrique triphasé et améliorer l'accès au réseau de gaz naturel dans les régions rurales**.*

Page 86 :
MODULATION DES INTERVENTIONS ET ACCÈS AUX SERVICES

*Le secteur bioalimentaire évolue sur **différents territoires qui présentent des défis et des particularités propres**. Chaque territoire dispose effectivement de ressources stratégiques et présente des avantages compétitifs dont les entreprises bioalimentaires peuvent tirer profit afin de propulser des modèles d'affaires diversifiés et innovants. Certains sont caractérisés par une intensification agricole et d'autres, par de fortes influences urbaines ou la présence accrue de l'industrie de la transformation alimentaire. D'autres encore sont aux prises avec des risques de dévitalisation à la suite d'un déclin de l'activité agricole ou de la pêche. Pour réaliser leur plein potentiel bioalimentaire, plusieurs territoires ont déjà déterminé des défis auxquels ils doivent faire face, tels que des caractéristiques biophysiques limitatives, l'éloignement des marchés, les besoins d'infrastructures de transformation alimentaire (ex. : installations de congélation et d'abattage) et l'accès à des*

services professionnels comme les services vétérinaires et agronomiques ainsi que l'expertise en production.

Les communautés autochtones ont également leurs réalités propres et des besoins d'appui spécifiques en matière de développement bioalimentaire. Les stratégies à mettre en avant par les intervenants du milieu et les entreprises du secteur doivent donc refléter ces réalités contrastées.

Page 86
PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS 2017-2022 [2]
Intitulé Faire plus, faire mieux, ce plan adopté en 2017 constitue un engagement concret du gouvernement du Québec pour ce qui est de ***donner aux autochtones les outils nécessaires pour qu'ils continuent d'être des communautés dynamiques, engagées, créatives et innovantes****.*

La présente politique bioalimentaire prévoit ***adapter des outils et des interventions à la culture, au potentiel et aux enjeux liés aux réalités autochtones en matière d'accès aux produits frais, de modèles de développement collectif différents, d'accès au financement et d'accompagnement technique, pour favoriser l'essor du bioalimentaire sur les territoires autochtones. Un accent particulier est mis sur le soutien aux communautés des régions éloignées et isolées, notamment celles du Nord, qui tentent de développer la production et la transformation d'aliments pour lutter contre l'insécurité alimentaire****.*

Page 86 :
ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES PUBLIQUES
Les ***accès au réseau électrique triphasé, au réseau de gaz naturel ainsi qu'au réseau Internet haute vitesse*** *correspondent également à des besoins qui ont été relevés par plusieurs régions et sont considérés comme des moyens d'accroître la compétitivité des entreprises sur leur territoire.*

---

2 NDLR : **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES**, *Faire Plus, Faire Mieux. Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits* 2017-2022, le 28 juin 2017, Page-mère html et pdf https://autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/PAS/plan-action-social.pdf

Page 87 (et reproduit en page 105) :
PISTES DE TRAVAIL - OBJECTIF 4.4
Pour miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 ***engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes*** *:*
4.4.1 *Favoriser la réalisation de projets innovants* ***mobilisant l'ensemble des acteurs concernés d'un territoire et misant sur les spécificités et les ressources propres à celui-ci****;*
4.4.2 *Moduler les interventions et les services afin de* ***considérer les spécificités régionales selon une cohérence d'ensemble****;*
4.4.3 Adapter les interventions dans le secteur bioalimentaire aux besoins spécifiques des communautés autochtones*;*
4.4.4 Améliorer l'accès au réseau électrique triphasé, au réseau de gaz naturel et au réseau Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire et pour les entreprises bioalimentaires*.*

_____